

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 JUIN 2022 À 16 H 00

Rapport N° 61
ITINÉRANCE DES DISPOSITIFS DE MILLE FORMES

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 23 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Cyril CINEUX pouvoir à Lucie MIZOULE, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Cécile LAPORTE, Valérie BERNARD pouvoir à Cécile AUDET, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Julien BONY, Éric FAIDY pouvoir à Alexis BLONDEAU, Marianne MAXIMI pouvoir à Diego LANDIVAR, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Christiane JALICON, Yannick VIGIGNOL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS

*Monsieur le Maire sort pour l'examen, les débats et le vote du compte administratif (question n°2).
Christine DULAC ROUGERIE, Première Adjointe préside la séance pour la présentation commune aux questions n°2 à 4 et le vote de la question n°2.*

Nicolas BONNET et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°2 à 4.

Laetitia BEN SADOK arrive pendant les débats communs aux questions n°2 à 4.

Rémi CHABRILLAT arrive après le vote de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Marion BARRAUD).

M. le Maire reprend la présidence de la séance après le vote de la question n°2.

Nicaise JOSEPH quitte la séance avant le vote de la question n°7 (pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Nicaise JOSEPH revient avant le vote de la question n°43 (fin du pouvoir donné à Jérôme GODARD).

Rapport N° 61
ITINÉRANCE DES DISPOSITIFS DE MILLE FORMES

Dans le cadre de ses activités, Mille formes propose que les dispositifs artistiques produits en interne puissent itinérer. Les dispositifs artistiques pour les 0-24 mois et 2-6 ans pourraient ainsi être présentés dans différents espaces extérieurs à Mille formes.

Mille formes déploie déjà ses dispositifs dans le cadre de ses opérations « hors les murs » au sein de structures partenaires. Aujourd'hui, de nombreuses structures contactent Mille formes afin de présenter certaines œuvres interactives dans leurs espaces et bénéficier de l'expertise de Mille formes dans le cadre des formations.

Dans ce contexte, il est proposé le cadre d'itinérance suivant :

- Dans le secteur Ville et Métropole ou auprès de partenaires, les dispositifs sont proposés gratuitement et animés par l'équipe de Mille formes.
- Auprès des partenaires de l'association Clermont Massif Central 2028 et dans le cadre de la candidature à la Capitale Européenne de la Culture, les dispositifs sont proposés gratuitement et animés par l'équipe de Mille formes.
- Sur le territoire français et à l'international, dans les lieux non partenaires, les dispositifs seraient programmés selon une tarification prenant en compte les différents services proposés et l'accompagnement nécessaire à cette mise à disposition selon les modalités suivantes :

La mise à disposition se réalise pour une présentation de 2 jours minimum. Cette présentation se déroule en présence des médiateurs de Mille formes accompagnés d'une personne de la structure d'accueil. Pour les mises à disposition de plus de deux jours, une formation spécifique permettant aux médiateurs du lieu d'accueil d'être autonome, est proposée.

La mise à disposition comporte les interventions suivantes :

- L'installation du dispositif (de 3 heures à une journée)
- La formation de l'équipe de médiation sur place (d'1/2 journée à 1 journée)
- La pratique de la médiation devant public : 1/2 journée (démonstration des pratiques de médiation)
- Le démontage du dispositif artistique
- La valorisation de la marque Mille formes, premier centre d'initiation à l'art pour les 0-6 ans
- L'assurance et la restauration du dispositif.

Le calcul du tarif est effectué de la façon suivante :

- En ressources humaines, 1040 euros forfaitaires correspondants à 2 personnes (1 médiateur et 1 chef de projets) sur 5 jours déterminant les étapes précédemment citées.
 - La valorisation de la marque : 500 euros
 - Forfait assurance et restauration : 300 euros
- soit un coût global de 1 840 € TTC.

La structure d'accueil aura également à sa charge le transport aller-retour de l'œuvre, le défraiement des 2 intervenants (transport, hébergement, repas), le « fee » (droit d'auteur) attribué à l'artiste selon le contrat initialement passé (allant de 500 à 1000 euros).

Il est proposé que ce coût soit valable pour une durée de 2 à 14 jours de présentation du dispositif. L'augmentation de la durée de présentation engendrerait un coût supplémentaire relatif au forfait assurance – restauration. Il est proposé d'appliquer dans ce cadre un tarif forfaitaire de 300 euros par

15 jours d'exposition.

Dans le cadre d'une co-production réalisée avec un partenaire autre que le Centre Pompidou, cette tarification s'appliquerait. Il est proposé qu'il soit reversé au partenaire, sur présentation d'une facture à déposer sur chorus la moitié des recettes relatives à la valorisation de la marque + Forfait assurance – restauration.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de valider ce nouveau dispositif de tarification.

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué



Isabelle LAVEST